

Enfant tint conseil avec ses principaux et leur dit : " Nous voulons partir, et nous en sommes empêchés. Nous pensions que les enfants de la Mère-Blanche nous protégeraient et nous assureraient la liberté d'aller où nous voudrions, tant que nous respecterions sa loi. C'est ce que le Gouverneur nous a dit quand nous avons passé notre traité avec lui. Il nous a dit que nous n'avions à obéir qu'à une seule loi : la loi de la Mère-Blanche. Qu'allons-nous faire ? " L'un des chefs répondit : " Nous avons obéi à la loi de la Mère-Blanche ; nous ne voulons pas obéir à d'autres lois ; son chef nous a dit de garder sa loi ; il nous a dit de l'informer si quelqu'un voulait nous faire du mal ; c'est la première fois que pareille chose arrive depuis que la police est dans le pays ; partons ; que les Assiniboïnes nous attaquent ; nous en ferons un rapport au chef de la Mère-Blanche, et nous verrons s'il nous protégera. "

Tous partagèrent cet avis, et ils commencèrent à lever leur camp. Comme ils allaient partir, deux à trois cents guerriers assiniboïnes parurent et se mirent à tirer du fusil et à lancer des flèches ; ils brisèrent les loges, etc., tuèrent dix-neuf chiens (le chien de traîneau remplace le cheval pour les Sauvages) ; renversèrent les hommes avec menace de leur infliger d'autres châtimens. Les femmes et les enfants s'enfuirent, criant et pleurant. C'est une espèce de miracle que personne n'ait été tué, car les guerriers tiraient sur le camp en tous sens. Petit-Enfant ayant averti Danse-du-Corbeau que lui, Petit-Enfant, informerait la Police de ce qui venait de se passer, Danse du Corbeau le frappa en disant : " Nous ferons la même chose à la police, si elle vient. " Après l'attaque, Petit-Enfant avec sa bande se porta au nord, et les Assiniboïnes se dirigèrent à l'est. A 11 heures du matin, je partis avec le Dr Kittson, quinze hommes et un guide, pour aller opérer l'arrestation de Danse-du-Corbeau et de ses principaux guerriers. A 10 heures du soir, j'arrivai à l'endroit où le désordre avait eu lieu, et j'y campai. A 2 heures du matin, je repartis, et, après une marche d'environ huit milles, je me trouvai en face du camp. Il avait la forme d'un camp de guerre, ayant une loge de guerre au centre. Dans celle-ci, je m'attendais à trouver le chef Danse-du-Corbeau avec ses principaux guerriers.

Craignant qu'ils n'opposassent résistance, (Petit-Enfant m'avait dit qu'ils emploieraient certainement la force contre moi), je fis halte, et nous chargeâmes nos pistolets. En arrivant au camp de si grand matin, je comptais les prendre par surprise ; je m'avançai donc du côté de l'ouest, le long d'un ravin, l'espace d'un demi-mille ; cela m'amena à trois quarts de mille du camp. Nous nous lançâmes au grand trot, pénétrâmes dans le camp et allâmes cerner la loge de guerre dans laquelle se trouvaient Danse-du-Corbeau avec dix-neuf de ses guerriers. Je les fis immédiatement conduire hors du camp sur une petite butte, à un demi-mille ; je découvris les loges de Pied-Noir et de l'Ours-Assis ; je les arrêtai et les emmenai sur la butte. Ils étaient alors 5 h. du matin. Je fis prendre le déjeuner et envoyai mon interprète informer les autres chefs du camp que je les rencontrerais en conseil dans une heure. Le camp a été pris par surprise, les arrestations opérées et les prisonniers conduits sur la butte, avant qu'un seul des autres chefs du camp en eût eu connaissance.

Au temps fixé, les chefs suivans arrivèrent : la Grande-Loge, la Coquille-Roi et le Petit-Chef. Je leur dis ce que je venais de faire, que j'allais emmener les prisonniers au fort et les juger d'après la loi de la Grande-Mère pour le crime qu'ils avaient commis ; qu'ils auraient dû, eux comme chefs, empêcher un pareil crime de se commettre. Ils répondirent qu'ils avaient essayé de l'empêcher, mais n'avaient pu y réussir. Je leur dis que j'avais appris qu'il y avait dans le camp des gens qui voulaient en partir, mais qui y restaient par crainte ; que ces gens ne devaient pas être retonus, et qu'eux, les chefs, devaient défendre à leurs guerriers d'empêcher à l'avenir aucune personne de partir du camp ; que la loi de la Mère-Blanche donnait à chacun le droit de laisser le camp quand il le voulait. A 10 h. du matin, je levai le conseil, et j'arrivai au fort à 8 h. du soir, ayant fait une marche de cinquante milles. Si les Sautoux eussent tiré un seul coup de fusil, il y aurait eu, suivant toutes les probabilités, un terrible massacre.

Je dois dire que Danse-du-Corbeau, Pied-Noir, l'Araignée, Celui-qui-flaire, Quatre-Bandés, Celui-qui-courbe-le-bois et Tonnerre-Grondant sont des Indiens com-